

**Marc Jammet**  
Conseiller municipal PCF

**CENTRE COMMERCIAL PRINCIPAL DU VAL-FOURRÉ (MANTES II).****AGIR POUR ÉVITER LA FERMETURE.****Mon soutien aux  
« Carrefour-Market »**

Depuis plusieurs mois, avec leur syndicat CGT, les salariés de Carrefour-Market organisent des grèves tournantes pour obtenir l'augmentation de leurs salaires face à une direction qui leur propose ... 0,35 euros par jour.

Ils ont naturellement mon soutien et je salue leur détermination. L'augmentation des salaires est une nécessité pour eux mais aussi pour toute notre économie.

**POUR ME CONTACTER :**

Marc Jammet, 31 rue Pierre Curie  
78200 Mantes-la-Jolie  
E-mail : [marc.jammet@wanadoo.fr](mailto:marc.jammet@wanadoo.fr)  
Blog : [www.marcjammet.fr](http://www.marcjammet.fr)

**POUR ME RENCONTRER :**

⇒ LE MARDI de 18h00 à 19h00 à  
l'Hôtel de Ville, 31 rue  
Gambetta. Sur rendez-vous  
(contacts ci-dessus).

**P**endant 20 ans, la droite a laissé ce centre périlcliter. Au point qu'aujourd'hui il est menacé de fermeture.

Le maire, fidèle à son habitude, en a rejeté la responsabilité sur les commerçants.

Non seulement c'est trop simple mais c'est faux. Déjà, en 2008, la droite locale disposait d'une étude estimant qu'il faudrait y consacrer des moyens financiers importants.

Ces moyens auraient pu être dégagés dans le cadre de la rénovation urbaine, elle a préféré privilégier la casse des logements sociaux.

Il n'est que temps maintenant de dégager ces moyens. C'est en ce sens que je me suis adressé à tous les financeurs de cette rénovation urbaine : l'Etat, la CAMY, le Conseil régional, le Conseil général.

Ils doivent maintenant cesser de se cacher « derrière leur petit doigt » et agir ou avouer qu'ils avaient programmé de longue date cette fermeture.

Bien à vous,

Marc Jammet.

*Prochain conseil municipal :  
Lundi 6 juillet à 20h30*

Il est public. Toute personne peut y assister.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015.

## ZAC HENRI DUNANT

### Déjà un coût de un million d'euros pour la Ville.

C'est ce que la société d'économie mixte (*SEM MLJ*) qu'avait créée la municipalité va recevoir en « subvention exceptionnelle » avant d'être liquidée.

Le maire, une fois de plus, a été pris en flagrant délit de mensonge. N'avait-il pas déclaré que cette opération ne coûterait rien à la Ville ?

Pour un hôtel trois étoiles (*confié comme par hasard au groupe IBIS qui gère déjà l'hôtel en face de l'hôpital*) et des logements privés vendus à 4.000 euros le mètre carré, cela fait tout de même très cher.

### ⇒ QUAND LE COURRIER DE MANTES REFAIT LE CONSEIL.

Dans son compte-rendu, l'hebdomadaire interroge deux élus d'opposition : Joël Mariojouis et Rama Sall. Pour le premier, même s'il a changé d'opinion lors de ce conseil, en mai 2010 il n'avait pas refusé ce projet l'estimant même intéressant. Quant aux deux élus PS présents, non seulement aucun n'a pris la parole ce soir mais ils n'ont pas voté contre.

Dans ces conditions, pourquoi avoir censuré la prise de parole de l'élu que je suis et qui, seul, a eu la constance de contester ce projet depuis son lancement ?

## ECOLES

### A nouveau des préfabriqués

Pour faire face à l'augmentation des effectifs au Centre-Ville et à Gassicourt, la droite locale va implanter de nouveaux préfabriqués dans les cours d'écoles.

Des préfabriqués qui seront mis gratuitement à sa disposition par le Conseil départemental présidé par Pierre Bédier (*on n'est jamais mieux servi que par soi-même !*).

A nouveau, le maire s'est refusé à toute réflexion sur la construction de nouvelles écoles, faute de moyens sans doute.

Il est vrai qu'on ne peut pas le même soir « mettre de côté » 11 millions d'euros pour faire face aux emprunts toxiques, un million pour les promoteurs ... et répondre aux besoins de nos enfants.

## STATIONNEMENT.

### + 87,5% en 6 ans.

Dans les parkings souterrains, la première demi-heure devient gratuite au 1<sup>er</sup> juillet et toute heure commencée ne sera plus due (*tarification au quart d'heure*). La droite locale n'y est pour rien : elle a simplement dû appliquer la loi dite « Hamon ».

Mais elle s'est rattrapée ... en augmentant fortement les tarifs : 1,50 euros de l'heure soit + 87,5% par rapport à 2009 (*0,80 euros*).

## De tout un peu

**11 MILLIONS D'EUROS.** C'est l'excédent du compte administratif 2014. C'est-à-dire la différence entre ce que la Municipalité a perçu (*impôts, dotations ...*) et ce qu'elle a dépensé. Pourquoi cet excédent qui n'était pas prévu dans le budget ? Pour se préparer à payer bientôt les intérêts des emprunts toxiques ? **Si cela se vérifiait, cela signifierait que plus de la moitié des impôts locaux des Mantais (52%) aurait été offerte aux spéculateurs !**

**28.320 EUROS TOUTES TAXES.** C'est ce que va coûter à la Ville (*et donc aux contribuables*) la mise en place de la verbalisation électronique (*amendes par vidéosurveillance*).

**MARCHES. AUGMENTATION DES DROITS DE PLACE.** Ils augmenteront de 3,5% pour le marché du Centre-Ville et de 5% pour celui du Val-Fourré.

**3 SEJOURS « CVS ».** Les centres de vie sociale Les Eglantines, les Garennes et Gassicourt vont organiser trois séjours pour les familles. Respectivement du 25 au 29 juillet à Luche Touharsais (**79**) pour 30 personnes, du 8 au 11 août à Brest (**29**) pour 25 personnes, du 14 au 18 août à La Couarde sur Mer (**17**) pour 28 personnes. **Soit 83 personnes concernées pour ... 43.000 habitants !**

**MARINA ET EXTENSION DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE.** Le plan local d'urbanisme va être révisé et la droite a déjà programmé une marina en lieu et place de l'entreprise Dunlopillo ainsi que l'extension de la ZAC des Bords de Seine (*en clair, plusieurs centaines de logements privés de plus*).

### FEMMES EN DETRESSE OU VICTIMES DE VIOLENCE.

Le 5 juillet 2010, après avoir préempté 8 logements insalubres rue de la Croix-Blanche et avenue Franklin Roosevelt, le Conseil avait voté – à l'unanimité – que Mantes-Yvelines-Habitat allait mettre en place une offre d'hébergement d'urgence.

5 ans après, ne voyant toujours rien venir, j'ai donc fait inscrire à l'ordre du jour (*question orale*) cette question.

Le maire a assuré que les logements préemptés (**22 aujourd'hui**) étaient attribués « prioritairement au public qui répond au projet initial » mais qu'évidemment les logements ne pouvaient rester inoccupés.

**En clair, 5 ans après cette décision** que j'avais votée sans aucun état d'âme après une longue lutte contre les marchands de sommeil, **cette offre d'hébergement d'urgence n'est toujours pas mise en place.**